



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Québec, le 9 octobre 2014

M<sup>e</sup> Élisabeth Ferland  
Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion  
des contrats publics dans l'industrie de la construction  
600, rue Fullum, sous-sol, secteur 0570  
Montréal (Québec) H2K 3L6

OBJET: Témoignage de la Directrice générale des élections - Engagements

---

Chère consœur,

La présente donne suite aux engagements pris par la Directrice générale des élections lors de son témoignage devant la Commission le 15 septembre 2014.

***Engagement 99 :*** *Liste des personnes ayant siégé sur le Comité consultatif de 1996 à aujourd'hui*

Le 18 août 2014, suite à la demande de production de document transmise à M<sup>e</sup> Lucie Fiset à titre de présidente du Comité consultatif, les procès-verbaux du Comité consultatif depuis 1996 ont été produits à la Commission. Au début de chacun des procès-verbaux, le nom des représentants de chacun des partis autorisés représentés à l'Assemblée nationale est indiqué. Quant aux membres actuels du comité, vous trouverez, ci-joint, une liste indiquant les représentants désignés par chacun des partis.

***Engagement 100 :*** *Liste des recherches effectuées dans le domaine du financement de 1996 à aujourd'hui*

Vous trouverez, ci-joint, la liste des activités de recherche du DGE en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales.

***Engagement 101 : Compendium des différentes institutions du DGE au sein du Canada***

Le *Compendium de l'administration électorale du Canada* est préparé par Élections Canada en collaboration avec les différentes administrations électorales du Canada. Il peut être consulté sur le site d'Élections Canada en utilisant le lien suivant :

<http://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=loi/com&document=index&lang=f>

***Engagement 102 : Communiqué de presse exposant le verdict et les recommandations du jury-citoyens***

Vous trouverez, ci-joint, le *Rapport d'activités et bilan* présenté au Directeur général des élections le 8 mars 2010 ainsi que le communiqué de presse émis le 1<sup>er</sup> février 2010.

***Engagement 103 : Vérifier si la recommandation numéro 12 contenue dans le rapport du Groupe de réflexion sur le financement des partis politiques a été renouvelée par le Directeur général des élections dans ses rapports de gestion annuels pour la période du 31 octobre 2007 au 8 décembre 2010***

La réponse est négative en ce qui a trait au rapport annuel de gestion 2007-2008. Le rapport annuel 2008-2009 ne contient aucune recommandation.

Dans le rapport annuel de gestion 2009-2010, le Directeur général des élections recommande de resserrer les règles qui limitent le versement d'une contribution aux seuls électeurs et notamment (voir page 66) :

*«Un des moyens proposés par le DGE pour assurer le resserrement voulu consisterait à exiger de tout donateur qu'il produise une déclaration attestant que son don est fait à même son patrimoine personnel et que sa contribution est faite volontairement, sans compensation ni contrepartie, et qu'elle n'a pas fait ni ne fera l'objet d'un quelconque remboursement.»*

Il faut préciser que le projet de loi n<sup>o</sup> 93 *Loi modifiant la Loi électorale concernant les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions*

*législatives a été déposé le 25 mars 2010 et prévoyait une modification à l'article 90 de la Loi électorale afin d'y ajouter la phrase suivante : Une contribution doit être faite volontairement, sans compensation ni contrepartie et elle ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement.»*

Le rapport annuel de gestion 2010-2011 ne contient aucune recommandation. Toutefois, à l'Annexe II *Liste des recommandations qui ont été proposées par le DGE dans le cadre des consultations pour le projet de loi n° 78*» (page 67), il est rappelé que l'une des recommandations visait à spécifier dans la loi qu'une contribution versée par un électeur doit être faite volontairement, sans compensation ni contrepartie, et qu'elle ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Rappelons que le projet de n° 78 *Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives* a été présenté le 25 novembre 2009 et prévoyait de modifier l'article 90 de la *Loi électorale* dans le même sens que la recommandation du Groupe de réflexion sur le financement des partis politiques.

Nous joignons une copie des extraits des rapports annuels visés.

***Engagement 104 : Fournir le nombre de plaintes de prête-noms avant le 8 décembre 2010***

Vous trouverez ci-joint un tableau indiquant le nombre de plaintes touchant l'utilisation de prête-noms du 1<sup>er</sup> avril 1996 au 8 décembre 2010.

Nous espérons avoir répondu aux engagements et nous vous assurons notre disponibilité pour tout renseignement supplémentaire.

Veillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.

Le directeur des affaires juridiques par intérim,



Benoit Coulombe, avocat

BC/cc

p.j.

## Activités de recherche du DGEQ

### En matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales

1998	Réflexions sur le financement politique municipal au Québec – Rapport détaillé
2003	Le financement politique et le contrôle des dépenses électorales au Québec – D’hier à aujourd’hui
2003	Plan d’action 2003-2006, Transparence et équité au cœur de la démocratie québécoise
2007	Rapport du Directeur général des élections sur les modalités d’un mode de scrutin compensatoire – volet représentation des femmes en politique
2007	Rapport du groupe de réflexion sur le financement des partis politiques
2009	L’intervention des tiers et l’utilisation des technologies de l’information et des communications en période électorale
2010	Rapport du Directeur général des élections sur les modifications proposées à la Loi sur les élections scolaires
2012	Les modalités de financement des partis politiques au Québec et dans d’autres démocraties : perspectives comparées
2014	Rapport sur la mise en œuvre de la réforme des lois électorales - Financement politique et contrôle des dépenses électorales
Pour 2015	Évaluer les actions posées par les élus sortants en période électorale sous l’angle des dépenses électorales
Pour 2015	Mesurer l’impact des efforts de mobilisation (dépenses électorales) des partis politiques sur la participation des électeurs
À venir	Recensement des expériences canadiennes des codes d’éthique spécifiques aux partis politiques pour renforcer la confiance de toutes les parties prenantes
À venir	Sondage sur les services offerts auprès des clientèles au regard des récentes élections générales municipales
À venir	Faire l’état de situation des actions posées par le DGE en termes de transparence en matière de financement politique au Québec
À venir	À l’aube des élections générales à date fixe, évaluer les impacts des dépenses préélectorales
À venir	Faire une étude sur les contributions politiques au fil du temps (profil de donateurs, évolution des règles, différences en années électorale ou pas)
À venir	La formation d’un parti politique – avantages, inconvénients, perspectives et tendances (coalition, CPA ou CIA)

Denis Lafond  
Direction du financement des partis politiques  
Octobre 2014